

CRÉAVENIR

Plusieurs partenaires sont disponibles pour vous accompagner tout au long de la phase de démarrage de votre entreprise ainsi que lors de l'élaboration, de la réalisation et de l'établissement de votre projet.

Pour information additionnelle:

Centre local de développement d'Abitibi-Ouest (CLD)

260, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 2B8
Téléphone : 819 333-2214
www.cldao.qc.ca



Centre financier aux entreprises de l'Abitibi-Ouest

66, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9
Téléphone : 819 333-6064 ou 1 866 613-6064
www.desjardins.com



PROFIL DE L'ENTREPRENEUR

(Voir tous les critères d'admissibilité à l'intérieur du dépliant)

- Être âgé de 18 à 35 ans.
- Vouloir démarrer une entreprise en posséder une depuis moins de deux ans.
- Ne pas avoir accès au crédit commercial selon les normes usuelles.
- Accepter d'être accompagné par le CLD.

Informations disponibles au Centre local de développement, au Centre financier aux entreprises ou encore à l'une des caisses Desjardins de l'Abitibi-Ouest.



Conjuguer avoirs et êtres



CRÉAVENIR

Programme de soutien à
l'entrepreneuriat jeunesse de Desjardins

**Vous êtes âgé de 18 à 35 ans,
bâissez un projet d'affaires
ou démarrez votre entreprise ?**

**Le programme Créavenir peut
vous donner un coup de pouce !**

Les caisses Desjardins de l'Abitibi-Ouest sont fières d'offrir un fonds pour soutenir les jeunes dans leurs initiatives entrepreneuriales et la création d'emplois.



Conjuguer avoirs et êtres

Créavenir s'inscrit dans la foulée du programme Actions jeunesse Desjardins qui prend la forme d'une série d'actions exprimant la volonté des caisses Desjardins de l'Abitibi-Ouest de bâtir avec les jeunes et de les aider à se propulser dans la vie.

Créavenir s'inspire de l'approche financière alternative. À cet égard, pour ces jeunes qui ne se qualifient pas pour du financement commercial, il privilégie des attitudes d'ouverture et de confiance envers ces jeunes entrepreneurs qui ont du potentiel en leur offrant un soutien financier, un accès au crédit et un accompagnement professionnel, et ce, sans exiger de leur part les mises de fonds propres et les garanties usuelles.

En partenariat avec le Centre local de développement d'Abitibi-Ouest (CLD), **Créavenir** vise à :

- soutenir et accompagner les jeunes dans la réalisation d'initiatives visant la mise sur pied d'entreprises et la création d'emplois.



MESURES DE SOUTIEN

Prêt avantageux

Afin de donner un coup de pouce pour accéder au crédit traditionnel, le programme offre un prêt avantageux. C'est un prêt sans intérêt pouvant atteindre 10 000 \$ et remboursable progressivement à compter de la deuxième année sur une période maximale de 5 ans.

Subvention – Soutien au démarrage ou au fonds de roulement

Afin de soutenir le jeune promoteur durant la phase de démarrage, une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ peut compléter le prêt accordé pour permettre de financer le temps qui est consacré à l'entreprise ou encore consolider le fonds de roulement.

Soutien technique

Porte d'entrée pour tout projet d'affaires sur le territoire, le Centre local de développement d'Abitibi-Ouest est également la porte d'entrée de toutes les demandes pour Créavenir. Les jeunes entrepreneurs recevront un soutien technique dans la réalisation de leur plan d'affaires et un accompagnement tout au long de leurs démarches menant à la réalisation de leur projet.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour le promoteur

- Être âgé de 18 à 35 ans
- Avoir sa résidence permanente sur le territoire de la MRC de l'Abitibi-Ouest* depuis au moins six mois
- Être le promoteur d'une entreprise en phase de démarrage ou en activité depuis moins de deux ans
- Être membre d'une caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest ou s'engager à le devenir sur réception d'une confirmation écrite de participation au projet
- Ne pas avoir accès au crédit commercial selon les normes usuelles

Pour une nouvelle entreprise

- Être légalement constituée ou en phase de le devenir
- Être située sur le territoire de la MRC de l'Abitibi-Ouest*
- Soumettre un plan d'affaires

Pour une entreprise établie

- Être légalement constituée
- Être en activité depuis moins de deux ans
- Être située sur le territoire de la MRC de l'Abitibi-Ouest*
- Faire la démonstration que la participation au projet n'entraînera pas de mises à pied.
- Déposer le plan d'affaires produit lors du lancement de l'entreprise et celui de l'année en cours.
- Déposer les états financiers et le budget de l'année en cours.

Les dépenses admissibles

- Aucune restriction (par exemple; fonds de roulement, achat d'équipements, études de marché, etc.)

* Le secteur Abitibi-Ouest comprend également Villebois et Valcanton.

Un programme soutenu par le gouvernement du Québec



CRÉAVENIR

Programme de soutien à
l'entrepreneuriat jeunesse de Desjardins